

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 7 mai 2012 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : cinq (5) personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1205-121

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présente, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2012
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Dépôt du rapport de l'auditeur
-

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Assurance municipale- facture complémentaire pour la niveleuse
- 110-2 Aurèle Lafrenière- demande de remboursement de taxe de boues septiques
- 110-3 Fête des bénévoles, le 4 août 2012 : budget provisoire
- 110-4 Contrat d'entretien ménager du CMC et de la bibliothèque
- 110-5 Entretien des plates-bandes de l'aménagement du terrain du CMC
- 110-6 Demande de dérogation mineure de la RIAM
- 110-7 Demande de dérogation mineure de Marc Lafrenière
- 110-8 Demande de dérogation mineure de Michel Marinier
- 110-9 Demande de dérogation mineure de madame Aurette Frappier et M. Patrick Brady
- 110-10 CPGLC et la municipalité de Messines - projet étudiant
- 110-11 Autorisation d'achat de mobilier pour la bibliothèque
- 110-12 Tournoi de golf annuel de la fondation Jean-Claude Branchaud
- 110-13 Autorisation de déposer une demande de c.a. pour le remplacement des rampes de mise à l'eau publiques du petit et du grand lac des Cèdres
- 110-14 Soccer- autorisation de transférer les sommes perçues

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 avril 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 avril 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 avril 2012
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 avril 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 avril 2012
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2012

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT**

- 300-1 TECQ 2010-2013 – Programmation 2012
- 300-2 Entretien du réseau routier municipal, priorités 2012 – Autorisation d’engager une dépense
- 300-3 Signalisation routière – Autorisation d’engager une dépense pour l’achat de matériaux de signalisation

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-1 Projet de construction d’un complexe sportif – demande de proposition pour la préparation des plans et devis

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau- remerciements
- 800-2 Ministère des transports- travaux de prolongement de l’autoroute 5
- 800-3 Comité consultatif de la MRC- invitation à une rencontre d’information sur le projet de forêt de proximité
- 800-4 Députée Stéphanie Vallée- accuse réception de notre résolution concernant le PAARRM
- 800-5 Office québécois de la langue française- promouvoir la langue française
- 800-6 CPTAQ- dossier Clarence Caissie
- 800-7 MMQ- assemblée générale annuelle
- 800-8 Route verte- mise sur pied d’un comité de travail
- 800-9 Stéphane Bergeron- porte-parole de formation politique en matière d’affaires municipales
- 800-10 Biblio de l’Outaouais- statut de la clientèle desservie par notre biblio
- 800-11 MRCVG- règlement # 2011-230
- 800-12 MRCVG- règlement # 2010-215
- 800-13 MRCVG- règlement # 2011-229
- 800-14 Communiqué de presse- subvention- véloroute des draveurs
- 800-15 MRCVG- ordre du jour du 17 avril 2012
- 800-16 MRCVG- ordre du jour du 21 février 2012
- 800-17 Carrière Beauregard – Offre de services
- 800-18 Diocèse de Mont-Laurier – Lancement du Tirage au profit des paroisses et du diocèse de Mont-Laurier

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 LEVÉE DE LA SESSION****ADOPTÉE**

PROCÈS-VERBAUX

R1205-122

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1205-123

Dépôt du rapport de l'auditeur

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné en date du 23 avril 2012, indiquant que les rapports y seraient déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'année 2011, tels que préparés, déposés et présentés par l'auditeur monsieur François Langevin, de la firme de comptables Langevin Grondin CA inc.

ADOPTÉE

CONSEIL

R1205-124

Assurance municipale- facture complémentaire pour la niveleuse

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 189523 du Groupe Ultima inc. au montant de 749.00\$ en plus des taxes applicables et ce pour la couverture d'assurance de la niveleuse qui a été achetée récemment.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-125

Monsieur Aurèle Lafrenière- demande de remboursement de taxe de boues septiques

CONSIDÉRANT QU'une taxe de service de vidange de boues septiques est appliquée au compte de monsieur Aurèle Lafrenière, propriétaire du 5, chemin Potvin à Messines et ce pour les années 2005 à 2008 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'aucun service de vidange septique n'a été effectué durant ces années (2005 à 2008) puisque la propriété de monsieur Lafrenière est munie d'un puisard et que la municipalité n'effectue pas la vidange septique de ce type de système;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu unanimement

D'autoriser un remboursement de taxe de boues septiques à monsieur Aurèle Lafrenière pour les années 2005 à 2008 inclusivement, représentant un montant total de 339.50\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-126

Fête des bénévoles le 4 août 2012- budget provisoire

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget provisoire à madame Francine Jolivette pour la tenue de l'activité « Fête des bénévoles » qui aura lieu le 4 août prochain, soit d'un montant de 300.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-127

Contrat d'entretien ménager du bâtiment du Centre multiculturel et de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision du conseil de mettre fin au contrat d'entretien ménager pour le bâtiment du Centre multiculturel et de la bibliothèque, le conseil se doit de combler le poste vacant le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande l'embauche, sous forme contractuelle, de madame Theresa Chabot, résidant au 99, sentier du Petit-lac-des-Cèdres pour une période probatoire de six mois;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accepte la recommandation du directeur général et autorise l'embauche de madame Theresa Chabot résidant au 99, sentier du Petit-lac-des-Cèdres pour effecteur l'entretien ménager des locaux du Centre multiculturel et de la bibliothèque et ce à partir de ce jour même jusqu'au 11 novembre 2012. Le statut contractuel sera révisé après cette période.

Fréquence des ménages et rémunération :

Salle Réjean-Lafrenière :
Fréquence : deux fois semaine (lundi et vendredi)
Rémunération : 62.50\$ par ménage hebdomadaire et tout ménage supplémentaire
Travaux de cirage : 13.50\$ de l'heure

Bureau municipal :
Fréquence : deux fois semaine (mercredi et samedi)
Rémunération : 47.50\$ par ménage

Bibliothèque :
Fréquence : une fois semaine
Rémunération : 40.00\$ par ménage

Note : La responsabilité de Madame Chabot se limite à la fourniture de la main d'oeuvre pour effectuer les tâches d'entretien ménager. La municipalité fournira tous les articles de nettoyage et tous les équipements nécessaires.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-128

Entretien des plates-bandes de l'aménagement du terrain du Centre multiculturel

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite retenir les services d'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient depuis quelques années les services de Adèle Lafleur de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et d'une aide pour l'entretien des plates-bandes;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe les membres du conseil que les services offerts par madame Lafleur sont de qualité et que ceux-ci répondent aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un contrat de services à madame Adèle Lafleur afin d'effectuer l'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC pour la saison estivale 2012, et ce au coût de 17.00\$ de l'heure par personne.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-129

Demande de dérogation mineure de la RIAM

CONSIDÉRANT QUE Me Carole Joly, notaire domiciliée au 182, rue Notre-Dame à Maniwaki représentant ici la Régie Intermunicipale de Maniwaki (RIAM), a déposé une demande de dérogation mineure au nom de son client;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande, le comité CCUE recommande au conseil dans son rapport portant le numéro DM-2012-01, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accorde une dérogation mineure à l'immeuble connu comme étant le lot 48-1-3, du rang 3, canton de Bouchette et ce, relativement à l'emplacement de la remise située à 4,25m de la marge avant au lieu de la marge prescrite de 12m, en vertu du règlement de contrôle intérimaire 1983-07.

Que le plan accompagnant un certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Leblanc de Maniwaki en date du 21 août 1996 et dont le numéro est R1499-1 sert de document officiel démontrant l'emplacement exact de la remise visée par la présente dérogation mineure.

Note : Copie du plan R1499-1 est annexé aux présentes.

ADOPTÉE

R1205-130

Demande de dérogation mineure de monsieur Marc Lafrenière

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Lafrenière, propriétaire du 32, chemin de la Ferme, a déposé une demande de dérogation mineure relativement à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge nord-ouest;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande, le comité CCUE recommande au conseil dans son rapport portant le numéro DM-2012-02, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accorde une dérogation mineure à l'immeuble connu comme étant les lots 37-1-5 ptie et 38 ptie du rang 3, canton de Bouchette et ce relativement au bâtiment principal qui est implanté à 5.75m de la marge nord-ouest et ce au lieu de 6m tel que prescrit par le règlement de contrôle intérimaire 1983-07, chapitre 6, article 6.4.5.1;

Que le plan illustré accompagnant un certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon de Maniwaki en date du 14 novembre 2011, numéro du plan DWG 59522 sert de document officiel démontrant l'emplacement exact du bâtiment principal visé par la présente dérogation mineure.

Note : Copie du plan DWG 59522 est annexé aux présentes.

ADOPTÉE

R1205-131

Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Marinier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Marinier, propriétaire du 3, chemin Marinier, a déposé une demande de dérogation mineure relativement à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande, le comité CCUE recommande au conseil dans son rapport portant le numéro DM-2012-03, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accorde une dérogation mineure à l'immeuble connu comme étant le lot 39-2 du rang 7, canton de Bouchette et ce relativement au bâtiment principal qui est implanté à 8,04m de la marge avant et ce au lieu de 12m tel que prescrit par le règlement de contrôle intérimaire 1983-07, chapitre 6, article 6.23;

Que le plan accompagnant un certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair de Maniwaki en date du 29 juin 1992, numéro du plan G376-2 sert de document officiel démontrant l'emplacement exact du bâtiment principal visé par la présente dérogation mineure.

Note : Copie du plan G376-2 est annexé aux présentes.

ADOPTÉE

R1205-132

Demande de dérogation mineure de Aurette Frappier et Patrick Brady

CONSIDÉRANT QUE madame Aurette Frappier et monsieur Patrick Brady copropriétaires du 58, chemin des Pionniers ont déposé une demande de dérogation mineure relativement à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge sud-ouest;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la demande, le comité CCUE recommande au conseil dans son rapport portant le numéro DM-2012-04, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil accorde une dérogation mineure à l'immeuble connu comme étant le lot 58 du rang B, canton de Bouchette et ce, relativement au bâtiment principal qui est dérogoire à la marge sud-ouest, dont celle-ci est et prescrite à six (6) mètres par le règlement de zonage numéro 167, chapitre VI, article 6.3.1.4.1;

Que le plan illustré préparé par l'arpenteur géomètre Stéphane Gagnon de Maniwaki en date du 15 mars 2012, portant le numéro de dossier 12M-044 sert de document officiel

démontrant l'emplacement exact du bâtiment principal visé par la présente dérogation mineure.

Note : Copie du plan portant le numéro de dossier 12M-044 est annexé aux présentes.

ADOPTÉE

R1205-133

CPGLC et la municipalité de Messines- projet étudiant commun

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du petit et du grand Lac des Cèdres (CPGLC) propose à la municipalité un projet commun pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2012 pour une période de 10 semaines et de partager les coûts liés à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC a obtenu un projet d'emploi d'été dans le cadre du programme Emploi été Canada, soit pour une période de dix semaines à raison de 35 heures semaine à un taux horaire subventionné de 9.90\$;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC propose une rémunération de 15\$/heure et d'une indemnisation pour l'utilisation de voiture personnelle dans le cadre du travail de .53\$ du km, maximum 30 km par jour;

CONSIDÉRANT QUE dans sa proposition la CPGLC demande à ce que la municipalité soit responsable de la paie pour la durée de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe le conseil que la municipalité pourrait bénéficier du projet étudiant pour vérifier la présence de détecteurs de fumée dans tous les bâtiments principaux situés sur les abords du petit et grand Lac des Cèdres conformément au schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI), ainsi que de mener une campagne de sensibilisation auprès des citoyens relativement au RCI 2009-206 afin de les informer de contacter le département de l'urbanisme de la municipalité avant d'entreprendre tous travaux dans la rive ou le littoral;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil retienne la proposition du CPGLC telle que citée ci-dessus et par conséquent nomme le directeur général comme responsable de la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-134

Autorisation d'achat de mobilier pour la bibliothèque

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de cinq (5) fauteuils de bureau (chaises de bureau) pour les postes internet nouvellement installés à la bibliothèque pour la somme de 104.99\$ chacun auprès de Imprimerie Maniwaki et ce pour un montant total de 524.95\$ en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-135

Tournoi de golf annuel de la fondation Jean-Claude Branchaud

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour l'inscription du maire monsieur Ronald Cross et du conseiller monsieur Charles Rondeau au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 13 juin 2012, et ce au coût de 150.00\$ par personne.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1205-136

Autorisation de déposer une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des rampes de mises à l'eau publiques du petit et du grand lac des cèdres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines possède présentement une rampe de mise à l'eau publique pour bateaux sur le petit lac des Cèdres et une deuxième sur le grand lac des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge les deux rampes de mises à l'eau comme étant vétustes et souhaite procéder au remplacement des deux structures par des aménagements mieux adaptés aux besoins des utilisateurs et ce afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation du MDDEP et d'une autorisation du MRNF avant d'entreprendre tous travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des mises à l'eau du petit lac des Cèdres et du grand lac des Cèdres auprès du MDDEP et du MRNF et par conséquent autorise le directeur général de signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette fin et ce, en plus de défrayer tous les frais de dossier exigés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1205-137

Soccer- autorisation de transférer les sommes perçues lors des inscriptions à la saison 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des sommes perçues relativement aux frais d'inscription pour le soccer à la saison 2012 au Comité des loisir de Messines- SOCCER et ce pour un montant total de 2630.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1205-138

Adoption de la liste des comptes dus au 30 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2012, dont celui-ci représente une somme de 45 300.72\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-139

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 30 avril 2012, dont celle-ci représente la somme de 98 765.74\$ pour 56 chèques émis et la somme de 21 848.75\$ pour 17 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 120 614.49\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-140

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 mars au 30 avril 2012, dont celle-ci représente la somme de 30 347.63\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1205-141

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2012, dont celui-ci représente une somme de 2701.51\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1205-142

TECQ 2010-2013- programmation 2012

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport a déposé auprès des membres du conseil ses recommandations de travaux à réaliser pour l'année 2012 dans le cadre du programme du TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle tel que résolu dans sa résolution du conseil portant le numéro R1105-136;

CONSIDÉRANT QUE la contribution disponible dans le cadre du TECQ pour l'année 2012 s'élève à 160 627.96\$;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures 2012 est fixé à 45 024.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du rapport du comité de transport et qu'ils sont en accord avec celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le directeur général, Jim Smith, de déposer au nom de la municipalité, la programmation 2012 des travaux à réaliser dans le cadre du TECQ (montant représentant la contribution du TECQ), tel qui suit à savoir :

1. Chemin de la Ferme - projet de rechargement de gravier de type MG-20 et pose de traitement de surface double sur une distance de ± 1200m : **49 100\$**
2. Chemin Poulin, Tremblay et la Montée des Chênes : travaux de correction de la mise en forme, rechargement de gravier de type MG-20, pose de traitement de surface double et d'asphalte chaude sur une distance de ± 1 700m : **75 315\$**
3. Chemin du lac-à-Larche : Rechargement de la mise en forme de gravier de type MG-20 de carrière : **36 200\$**

ADOPTÉE

R1205-143

Entretien du réseau routier municipal, priorités 2012- autorisation d'engager une dépense

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a déposé auprès du conseil municipal une liste de travaux jugés prioritaires pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande d'autoriser une dépense au directeur général pour une somme de 60 850.00\$ qui permettrait d'effectuer les travaux décrits dans la liste des travaux jugés prioritaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense de 60 850.00\$ pour les travaux jugés prioritaires sur le réseau routier municipal pour l'année 2012 et ce selon les postes budgétaires décrits ci-dessous :

02-32000-521	Entretien d'infrastructures	47 432.00\$
02-32000-622	Achat de sable	4 368.00\$
02-32000-625	Achat de ponceaux	2 050.00\$
02-32000-625	Achat d'asphalte	7 000.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1205-144

Signalisation routière- autorisation d'engager une dépense pour l'achat de matériaux de signalisation

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé une liste de matériaux de signalisation nécessaires pour la sécurité du réseau routier pour la présente année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériaux de signalisation auprès de la compagnie Signo Tech de Anjou (Québec) et ce pour la somme de 2081.29\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1205-145

Projet de construction d'un complexe sportif- demande de proposition pour la préparation des plans et devis

CONSIDÉRANT QUE le comité ADHOC du projet de construction d'un complexe sportif recommande au conseil municipal de faire une demande de proposition pour la préparation de plans et devis pour la construction du complexe sportif;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de solliciter, conformément à la loi, une demande de proposition pour obtenir des plans et devis pour la construction du complexe sportif de la municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

MENTION AU PROCES-VERBAL

Madame Claudette St-Amour, propriétaire du 13, chemin Piché à Messines, a déposé lors de la présente assemblée une lettre sollicitant la municipalité à entretenir le chemin Piché, soit en passant la niveleuse sur le chemin deux fois par année.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1205-146

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h10.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier